

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025_0276

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/10/2025

Objet : Marchés 25.013 à 25.015 - Acquisition de fournitures administratives, scolaires, artistiques et créatives et de jeux et jouets

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 09/10/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision_DFCAJI_2025_0276.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251009-2025_0276-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/10/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0276

Objet : Marchés n°25.013 à 25.015 –
Acquisition de fournitures
administratives, scolaires, artistiques et
créatives et de jeux et jouets –
Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 17/09/2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 02/06/2025 en vue de l'achat de fournitures
administratives, scolaires, artistiques et créatives et de jeux et jouets ;

Considérant que les sociétés reprises ci-après ont remis l'offre économiquement la plus
avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation :

- Marchés n°25.013 (fournitures de bureaux et scolaires) et n°25.014 (matériels pour
ateliers créatifs et artistiques) : SARL CYRANO LA VICTOIRE ;
- Marché n°25.015 (jeux et jouets) : PAPETERIES PICHON SAS ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure les marchés n°25.013 à 25.015 avec les sociétés suivantes :

Numéro et objet du marché	Société	Montant maximum pour la période initiale
Marché n° 25.013 : Fournitures de bureaux et scolaires et marché	SARL CYRANO LA VICTOIRE	212 500 € HT
Marché n°25.014 : Matériels pour ateliers créatifs et artistiques	SARL CYRANO LA VICTOIRE	50 000 € HT
Marché n°25.015 : Jeux et jouets	PAPETERIES PICHON SAS	90 000 € HT

Les marchés sont conclus pour une durée de 12 mois à compter de la notification. Ils pourront être reconduits tacitement 3 fois pour une durée de 12 mois. Les reconductions sont soumises aux mêmes montants que ceux fixés pour la période initiale.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 09 OCT. 2025



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : 09 OCT. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 09 OCT. 2025